

**Zeitschrift:** NIKE-Bulletin  
**Herausgeber:** Nationale Informationsstelle zum Kulturerbe  
**Band:** 6 (1991)  
**Heft:** 4: Gazette  
  
**Rubrik:** Cantons

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 12.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## La conservation des monuments historiques dans le Canton des Grisons

## C A N T O N S

### Personnel et base juridique

Le service de conservation des monuments historiques du Canton des Grisons fait partie du département de l'éducation, de la culture et de la protection de l'environnement et compte dix collaborateurs. Le conservateur cantonal des monuments est assisté d'un adjoint, de deux architectes (conseillers en construction, d'un collaborateur scientifique) (1/2 poste), d'un chercheur dans le domaine des constructions, de deux dessinateurs (1 1/2 poste) et de deux secrétaires. En outre, le service emploie de temps à autre des stagiaires, il s'agit surtout d'étudiants en histoire de l'art et donne un nombre relativement restreint de tâches particulières à des spécialistes extérieurs (restaurateurs, experts en facture d'orgue, ingénieurs et architectes). Le service de conservation des monuments travaille en étroite collaboration avec le service cantonal d'archéologie.

L'activité du service de conservation des monuments du Canton des Grisons a depuis 1946 comme base juridique l'ordonnance sur la protection de la nature et du paysage. Cette ordonnance prévoyait la création d'une commission cantonale pour la protection de la nature et du paysage responsable des domaines suivants: protection du paysage, archéologie et conservation des monuments historiques. Cette commission débat aujourd'hui encore de ces domaines avec le gouvernement cantonal. C'est en 1960 qu'a été créé le poste de conservateur cantonal des monuments historiques. Le premier titulaire de ce poste, Alfred Wyss, a exercé ses fonctions dans les Grisons jusqu'en 1978. En 1965, la législation cantonale a été complétée par une nouvelle loi sur l'encouragement de la protection de la nature et du paysage ainsi que de la création culturelle et scientifique.

### Aperçu historique et situation actuelle

Le service de conservation des monuments s'occupe de l'étude et de la conservation de l'ensemble des bâtiments construits de l'antiquité tardive jusqu'à nos jours, autrement dit, d'une tradition culturelle de 1'500 ans située sur un sixième du territoire de la Suisse. La variété culturelle exceptionnelle du canton fait que les Grisons possède un patrimoine de monuments historiques les plus divers et d'une richesse rare. Grâce à la Réforme et à une industrialisation pour ainsi dire inexistante, les bâtiments de différents styles, types de construction et époques qui ont survécu sont relativement nombreux.

C'est en collaboration avec des architectes, des artisans spécialisés et des maîtres d'œuvre que le service de conservation des monuments mène à bien la mission qui lui

incombe, c'est-à-dire la conservation des bâtiments historiques. Un important domaine d'activité du service consiste à collaborer à l'élaboration de nouveaux bâtiments dans les villages et à la campagne. Une grande partie de ce travail doit s'effectuer sur place. Dans le Canton des Grisons, les distances représentent un obstacle comme d'ailleurs les conditions météorologiques qui limitent les travaux au moyen de méthodes et de matériaux traditionnels à la période de l'année située entre mi-mai et début octobre.

De nombreux bâtiments ont été construits par étapes à différentes époques. La recherche dans le domaine de la construction a donc un rôle très important à jouer. Grâce à l'archéologie, il est possible de reconstituer l'histoire des bâtiments en question et donc d'élaborer une documentation nécessaire pour mener à bien la conservation et la restauration de ces monuments historiques. Le financement de ces travaux de recherche et de documentation est un problème qui n'a pas encore été résolu. Il est absolument nécessaire que les communes, le canton et la Confédération accordent des subventions plus élevées pour faire face à cette nécessité.

Bien avant que l'on s'intéresse scientifiquement aux monuments historiques, des parties de bâtiments, des bâtiments entiers, leurs aménagements et leurs mobilier ont été habités, utilisés et conservés par de nombreuses générations. C'est au XIX<sup>e</sup> siècle que la conservation des monuments voit le jour et que les disciplines telles que l'histoire, l'archéologie et l'histoire de l'art se profilent. Les pionniers de cette nouvelle science ont alors sillonné le canton et ont travaillé à la restauration d'œuvres d'art choisies comme par exemple les peintures de la tour du château de Brandis (Johann Rudolf Rahn) ou le couvent de Müstair (Josef Zemp, Robert Durrer). La Confédération a contribué à la restauration de nombreuses églises datant du moyen âge et d'un bon nombre de châteaux grâce à l'intervention de la Commission fédérale des monuments historiques dont le rôle est de dispenser des conseils et d'accorder des subventions.

Parmi les précurseurs de la conservation des monuments en tant qu'institution, il convient de citer deux personnalités qui ont marqué la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle dans ce domaine: Walther Sulser, responsable et conseiller de nombreuses restaurations d'églises et de chapelles sur lesquelles il a travaillé en tant qu'architecte, historien d'art et archéologue, en respectant les principes de la conservation des monuments et Erwin Poeschel, juriste et historien d'art, qui a rédigé de 1923 à 1948 pour le Canton des Grisons les inventaires, La Maison Bourgeoise, Les Châteaux et les Monuments d'Art et d'Histoire.

## CANTONS

Le service de conservation des monuments historiques consacre une partie de son temps à la présentation de ses activités et au recensement du patrimoine sous forme de rapports de travaux de restauration, de travaux de documentation et d'inventaires. A l'heure actuelle, les travaux suivants sont en cours: les inventaires des sites de Zuoz et de Sent, les inventaires des pâturages de montagne de Alvaneu, Cauco, Fanas, Fideris, Jenaz, Trun et Zuoz et les inventaires des biens culturels mobiles de Alvaneu, Churwalden, Parsonz et Surava. Par ailleurs le service de conservation des biens culturels s'occupe de fournir la documentation concernant le canton nécessaire à l'IVS et à l'ISOS. Ce service s'occupe également de soutenir et plus rarement de rédiger des travaux scientifiques et des publications, d'informer l'opinion publique (visites guidées, exposés, colloques) et de favoriser les échanges d'idées entre les spécialistes au niveau suisse comme au niveau international.

### Deux problèmes d'importance

Parmi les nombreux problèmes auxquels le service de conservation des monuments est confronté, il y en a deux qui méritent d'être signalés. Le premier problème est également le plus ancien: le tourisme et la conservation des monuments historiques. Son origine remonte à l'époque de haute conjoncture économique au cours de laquelle la mécanisation de l'agriculture et surtout le besoin toujours plus grand de posséder une résidence secondaire ou un appartement de vacances dans le Canton des Grisons ont eu pour conséquences des dommages considérables causés aux bâtiments ruraux et la dégradation de villages entiers.

Le tourisme pourtant éveille l'intérêt et la compréhension pour la culture des époques passées, mais ce que le tourisme vante, il l'utilise et le consomme et c'est à ce niveau que le tourisme va dans bien des cas à l'encontre des intérêts de la conservation. Sous prétexte de vouloir combiner le monde intact de la tradition paysanne montagnarde et le confort technique de cette fin du XXème siècle, des bâtiments historiques sont littéralement vidés de leur substance et sont 'liftés' de telle sorte qu'ils sont méconnaissables. Pour des raisons techniques et financières, la construction des appartements et résidences secondaires n'est pas non plus une réussite, ce sont souvent des bâtiments de mauvaise qualité qui imitent mal le style de l'architecture locale.

Le deuxième problème qui se pose concerne les dimensions généralement imposantes des monuments historiques des XIXème et XXème siècles. Les hôtels, les gares, les centrales électriques, les écoles, les villas, les groupements d'habitations, les rues, les ponts et les galeries de ces époques sont des objets culturels qu'il faut protéger.

Leur utilisation toujours plus acharnée ou au contraire le manque d'intérêt pour leur exploitation conduisent à des conflits d'intérêts entre les personnes privées et les pouvoirs publics. A cela s'ajoute le montant élevé des sommes nécessaires à leur conservation auquel le service de conservation des monuments historiques ne peut que contribuer modestement. Dans ce domaine il y a encore beaucoup de travail d'information à effectuer pour que ces monuments 'mal aimés' puissent être appréciés et donc protégés.

Depuis sa création, le service de conservation des monuments historiques essaie souvent au dernier moment de sauver tel ou tel élément de notre histoire culturel. Les monuments historiques doivent être considérés comme les témoins uniques de notre passé qu'il convient à l'avenir d'étudier, de conserver et de restaurer. C'est à cela qu'oeuvre le service de conservation des monuments historiques du Canton des Grisons grâce à une petite équipe de collaborateurs et à des moyens financiers modestes mis à la disposition par un canton moyennement riche mais où l'encouragement de la culture au niveau privé est faible.

Marc Antoni Nay

### Le Service des Musées, Monuments historiques et Recherches archéologiques du Canton du Valais

Le texte que nous vous présentons dans ce bulletin comprend plusieurs chapitres qui correspondent à la structure du Service des Musées, Monuments historiques et Recherches archéologiques du Canton du Valais. Afin de tenir compte de la situation particulière du Canton du Valais dans le domaine du multilinguisme, nous avons préféré laisser les différents chapitres dans leur version originale.

Vo

Auf Beginn des Jahres 1987 sind die Museen, die Archäologie und die Denkmalpflege als Ämter unter einem Direktor bzw. einer Direktorin in einer Dienststelle des Erziehungsdepartementes vereinigt worden. Dem Vorsteher der Dienststelle sind ein wissenschaftlicher Adjunkt sowie ein 'chef de la section administrative' zugeordnet.

Eine der Hauptaufgaben der Dienststelle ist neben der eigentlichen Administration die Koordinierung der Ämter. Wenn diese Kontakte z. B. zwischen Archäologie und Denkmalpflege auch selbstverständlich sein sollten, gleich wie Grundmauern und Aufgehendes zusammengehör(t)en, so trifft dies unter staatlichen Stellen erfahrungsgemäss

nicht immer zu. Die Dienststelle hat sich ferner bei besonders schwierigen Problemen der Ämter helfend einzuschalten. Wenn auch die letzte Verantwortung beim Vorsteher der Dienststelle liegt, so kommt den Ämtern doch eine der Initiative förderliche weitreichende Selbstständigkeit zu.

Walter Ruppen  
Vorsteher der Dienststelle

#### L'Office des Musées cantonaux

Service indépendant jusqu'en 1986 puis rattaché à celui des musées, monuments historiques et recherches archéologiques créé en 1987, l'Office des Musées cantonaux regroupe sous une direction unique les six musées de l'Etat du Valais; à Sion, les musées d'histoire naturelle (constitué en musée cantonal en 1849), d'histoire et d'ethnologie (1883), le cabinet de numismatique (1893), les musées des beaux-arts avec ses annexes de la Grange à l'Evêque et de l'Eglise des Jésuites (1947) et d'archéologie avec son annexe du musée gallo-romain d'Octodure à Martigny (1976); à Saint-Maurice, le musée militaire (1974). L'Office gère aussi une collection iconographique, de même qu'une bibliothèque, une base documentaire et une photothèque spécialisées.

L'organigramme de l'Office prévoit 10,4 postes à plein temps dont 6 gardiens, 1 secrétaire, 1 préposé aux inventaires et 2,4 scientifiques. Seules les collections d'histoire et d'ethnologie, d'art contemporain et d'histoire naturelle disposent chacune d'un conservateur attitré. Les autres fonds sont gérés par le directeur des Musées cantonaux ou, dans la mesure des moyens financiers disponibles, par des scientifiques mandatés.

L'Office privilégie les acquisitions, les manifestations et les recherches relatives au Valais et à ses parallèles géographiques et culturels (Alpes, tourisme), dans une perspective toujours scientifique et critique.

Les insuffisances structurelles (budget, personnel, espaces) ne favorisant pas des conditions de gestion et de recherche optimales, l'Office a jusqu'ici tenté de miser sur la diversité même des collections dont il doit assurer la conservation certes, mais aussi la promotion. C'est dans le but de répondre à ces deux impératifs qu'ont été organisées de grandes expositions thématiques et pluridisciplinaires comme 'Le Valais avant l'histoire' en 1986, 'Sion, la part du feu: 1788 - 1988' en 1988, 'Ubi bene ibi patria: Valais d'émigration' en 1991. Ces manifestations d'envergure ont été l'occasion de mesures tant conservatoires (restauration, inventarisation, documentation photographique), scientifiques (recherche, publications) et didactiques (visites commentées, cahiers pédagogiques) que d'aménagements techniques (infrastructure et assainissement des espaces d'exposition, accrochage des collections).

## C A N T O N S

A côté de nombreuses présentations monographiques ponctuelles (histoire naturelle, art moderne et contemporain), les grandes expositions devaient en outre accréditer la légitimité de l'institution auprès du public, de l'administration et du personnel politique.

Ce parti a été suivi tant que les moyens financiers l'ont permis. Mais les charges liées à la rénovation du Musée de Valère et à la restauration de ses collections depuis 1986 et surtout la réduction budgétaire annoncée pour 1992 (-15 à -20 %) ont stoppé net plusieurs projets ambitieux (expositions sur le premier millénaire et sur l'iconographie valaisanne) et vont probablement refermer les activités de l'Office sur la gestion quasi souterraine de ses propres collections. Provisoirement, espérons-le.

Marie-Claude Morand  
Directrice de l'Office  
des Musées

#### L'Office des Recherches archéologiques

L'Office des Recherches archéologiques, issu d'une refonte de certains services culturels de l'Etat du Valais est né en 1987, de la séparation en deux de l'ancien Service des Monuments historiques et Recherches archéologiques qui dirigeait jusqu'alors l'archéologue cantonal. Les quatre postes fixes qu'il comprend sont occupés par les anciens collaborateurs de la Direction des fouilles d'Octodurus, chargés de l'exécution des recherches archéologiques sur le site de la ville romaine de Martigny, et dépendant de l'ancien service. Le directeur de cette institution, créée en 1974, aidé de son secrétariat assume depuis lors, en plus de ses anciennes fonctions, la charge de Directeur de l'Office des Recherches archéologiques, c'est-à-dire d'Archéologue cantonal. La réorganisation de 1987 a donc eu pour effet de faire perdre un demi-poste à l'archéologie valaisanne.

Outre la responsabilité directe de toutes les fouilles d'époque romaine en Valais, l'Office a pour tâche de gérer au mieux l'archéologie cantonale tant sur le niveau de la prévention, de la coordination, de l'information, de la publication, que de l'organisation des fouilles d'urgence et de recherche fondamentale, de l'élaboration de leurs résultats en assurant une gestion rigoureuse du modeste budget, chaque année plus maigre, mis à sa disposition. C'est ainsi que d'une manière générale, les interventions archéologiques sur des sites d'époque pré- ou protohistorique, de même que sur des sites du Haut Moyen Age ou plus récents sont confiées, par ses soins, à différentes institutions (universitaires notamment) ou à des entreprises privées d'ar-

## CANTONS

chéologie. Malgré un manque cruel de collaborateurs fixes et avec des moyens limités, un accent particulier est mis dans l'élaboration d'une carte archéologique (dans le cadre notamment de la révision des plans d'aménagement locaux et de leur adaptation aux exigences de la LAT) dont la gestion attentive et soutenue devrait permettre la meilleure sauvegarde possible du patrimoine archéologique et, le cas échéant, d'obtenir les conditions d'intervention les moins défavorables, grâce à des mesures de prévention, d'information et de sensibilisation, et à la délimination de secteurs archéologiques de protection.

François Wible  
Directeur de l'Office des  
Recherches archéologiques

### Das Amt für Denkmalpflege

#### Ein Rückblick

Das 'Gesetz über die Erhaltung von Kunstgegenständen und historischen Denkmälern' des Kantons Wallis geht auf das Jahr 1906 zurück. Es orientierte sich damals an den Denkmalschutzgesetzen der Kantone Waadt (1898) und Bern (1902).

Viele der Unterschutzstellungen, die 1910 vom Sekretär der 'Kommission für Erhaltung der historischen Denkmäler' dem Staatsrat unterbreitet wurden, stiessen damals von seiten der Betroffenen unerwarteterweise auf derart heftigen Widerstand, dass sie zum Teil provisorisch wieder aufgehoben werden mussten.

An dieser Haltung gegenüber Eingriffen des Staates im Bereich des Privateigentums hat sich bis heute kaum Wesentliches geändert. Dies wirkt sich dahingehend aus, dass in der geltenden Praxis Gesuche um Unterschutzstellungen nur im Einverständnis mit dem jeweiligen Besitzer eines Baudenkmals vorgenommen werden können. Der Kanton zählt zurzeit 465 Bauten, die unter Denkmalschutz stehen.

Seit den späten 60er Jahren hat übrigens die bereits erwähnte, durch das Gesetz von 1906 ins Leben gerufene Kommission nicht mehr getagt. Gesuche um Unterschutzstellungen und Subventionsbeiträge werden dem Staatsrat direkt von der zuständigen Dienststelle als Anträge unterbreitet.

Im Rahmen der wechselvollen Geschicke im Lauf der ersten Jahrzehnte ihrer Tätigkeit wird die Denkmalpflege Opfer

verschiedener Rationalisierungsmassnahmen, die 1935 in der Aufhebung der Stelle des Kantonsarchäologen gipfeln, der zugleich als Denkmalpfleger fungiert.

Nach einer Reorganisation zu Beginn der 40er Jahre erfolgt 1958 die Ernennung eines nebenamtlichen Sekretärs der 'Kommission für Erhaltung der historischen Denkmäler', dem die Wahrung der Interessen von Denkmalpflege und Archäologie im Kanton obliegt. Auf diese Zeit geht auch der Beginn einer intensiven fachlichen Betreuung durch die Experten der Eidg. Kommission für Denkmalpflege (EKD) zurück, die das denkmalpflegerische Geschehen des Kantons in hohem Masse prägen.

1971 wird die Dienststelle für Denkmalpflege und Archäologie ins Leben gerufen, die ihrerseits 1987 durch den Einbezug der Kantonsmuseen in die Dienststelle für Museen, Denkmalpflege und Archäologie umgewandelt wird.

#### Aufbau und Aufgaben des Amtes

Das dem Erziehungsdepartement zugeordnete Amt für Denkmalpflege umfasst heute viereinhalb Stellen. Neben der halbtags arbeitenden Sekretärin und dem Denkmalpfleger zählt es zwei als technische Zeichner ausgebildete Baubegleiter, die seit der Gründung der Dienststelle im Jahre 1971 zu deren Grundstock zählen. Ein weiterer technischer Zeichner ist für die Reinzeichnung der von den Baubegleitern erstellten Bauaufnahmen zuhanden des Amtes sowie der beiden dem Staatsarchiv zugeordneten Kunstdenkmalerautoren, für Photodokumentationen und Publikationszeichnungen zuständig.

In Anbetracht der geographischen Ausdehnung des Kantons und der damit verbundenen langen Reisewege einerseits und der Qualifizierung und Anzahl der Mitarbeiter andererseits, konzentriert sich die Tätigkeit des Amtes in erster Linie auf baubegleitende Massnahmen. Dass dabei die für jede Restaurierung unentbehrliche Quellenforschung sowie die Aufarbeitung und Auswertung der Restaurierungsmassnahmen und -ergebnisse oft zu kurz kommen, sei nur nebenbei erwähnt.

Erschwerend kommt hinzu, dass Denkmalpflege und Heimatschutz unterschiedlichen Departementen angehören und sich, mit je eigenen Objektkrediten ähnlichen Umfangs ausgestattet, teilweise konkurrenzieren.

Die Stellung der Denkmalpflege im Planungs- und Baubewilligungsverfahren ist als schwierig zu bezeichnen. Dies ist dadurch zu erklären, dass das Wallis trotz verschiedener Anläufe und Ansätze bis heute kein flächendeckendes und für die Behörde verbindliches Inventar der schützenswerten Bauten besitzt, welches den kommunalen und kantonalen Instanzen erlauben würde, bei der Beurteilung der anfallenden Baugesuche dem Bestand und dem Charakter der historischen Bausubstanz in angemessener Weise Rech-

nung zu tragen. Im Rahmen der laufenden Ortsplanungsrevisionen bezeichnet das Amt für Denkmalpflege die schützenswerten Bauten und beantragt die entsprechenden Schutzbestimmungen in den Bau- und Zonenreglementen. Die Stellungnahme des Amtes hat konsultativen Charakter.

Gemäss Gesetz vom 23. Januar 1987 zur Ausführung des Bundesgesetzes über die Raumplanung vom 22. Juni 1979 (das Dekret über das Baubewilligungsverfahren wird demnächst vorliegen) fällt die Planung des Gemeindegebietes in den Kompetenzbereich der 162 Gemeinden. Angesichts der rasch fortschreitenden Dezimierung oder Verunstaltung des historischen Baubestandes durch Unverständnis oder mangelnde Schutzbestimmungen drängt sich die rasche Verwirklichung geeigneter Massnahmen auf.

#### Ausblick

Gegenwärtig ist ein kantonales Rahmengesetz über die kulturellen Institution des Staates und die Kulturförderung in Vorbereitung, in welchem auch der Bereich der Denkmalpflege berücksichtigt wird. Dieses Gesetz soll demnächst dem Grossen Rat unterbreitet werden. Auf das Endergebnis darf man gespannt sein...

Renaud Bucher  
Direktor des Amtes  
für Denkmalpflege

#### Le Conseil de la culture

Composé d'une vingtaine de personnes représentant les diverses régions du canton et les divers milieux culturels, le Conseil de la culture se réunit deux fois par an pour examiner des problèmes généraux et choisir les lauréats des prix culturels, décernés par l'Etat. Les responsables des services culturels de l'Etat participent aux travaux à titre d'experts.

Membres et experts se répartissent en six commissions: lettres et théâtre / cinéma / musique et danse / art et artisanat / sciences humaines et sciences naturelles / éducation des adultes.

La tâche principale des commissions – qui se réunissent 5 ou 6 fois par an – consiste à examiner les demandes de subvention, qui sont de deux ordres:

- les aides annuelles accordées aux organismes et aux associations exerçant une activité régulière;
- les aides ponctuelles, attribuées – souvent sous la forme d'une garantie de déficit – pour des manifestations ou des travaux.

## C A N T O N S

Le budget comporte en outre un poste consacré aux achats d'oeuvres d'art, effectués par la commission chargée de ce domaine.

L'évaluation des projets étant toujours quelque peu subjective dans les domaines artistiques, toutes les propositions sont réexaminées par le Bureau du Conseil, présidé par le Chef du Département de l'Instruction publique et formé des 6 présidents de commission, ainsi que du Chef du Service administratif et du Conseiller culturel.

Si le rôle du Conseil de la culture est essentiellement subsidiaire, il lui arrive de prendre des initiatives, notamment pour assurer une certaine coordination entre les projets élaborés par des organismes privés, pour diffuser l'information (publication mensuelle d'un memento des manifestations), pour favoriser les contacts entre les responsables régionaux et communaux de la culture, et pour organiser des conférences sur certains problèmes culturels intéressant l'ensemble du canton.

La coordination des travaux du Conseil, du Bureau et des diverses commissions est assurée par le Conseiller culturel et le secrétariat du Service administratif.

Michel Veuthey  
Conseiller culturel